

Info-municipal - Octobre 2017



Inauguration du parc à la Pointe Marchand et fête de la balle!

C'est ce samedi 16 septembre que nous avons inauguré le parc à la Pointe Marchand. C'est environ 100 personnes qui se sont déplacées pour assister à l'évènement! Pour la coupe officielle du ruban, nous avons invité Étienne Hudon-Gagnon (élu), Marco Scrosati (élu), Jacinthe Bourget (représentante de Karine Vallières, Députée de Richmond), Manon Fortin (directrice générale de la MRC du Val-Saint-François), Hervé Provencher (maire), Éric Bourgault (chargé de projet pour la compagnie Eskair), France Lavertu (directrice générale), Jennifer Bergeron (intervenante en loisirs) et Yvon Therrien (élu).

De plus, les jeunes de la balle présents ont mangé des hot dog et reçu une médaille et un certificat de participation!

Un gros merci aux pompiers présents pour nous avoir offert les hot dog!



Municipalité de Saint-Claude

295, Route de l'Église

Saint-Claude (Québec) J0B 2N0

Téléphone: 819 845-7795 Télécopieur: 819 845-2479

www.municipalite.st-claude.ca

Suivez nous sur Facebook: Loisirs de Saint-Claude



Nouvelles municipales

TRAVAUX COMPLETÉS RANG 9 ET GRANDE-LIGNE EN COLLABORATION AVEC LA MUNICIPALITÉ DE VAL-JOLI

Les municipalités de Saint-Claude et de Val-Joli ont défrayé les coûts des travaux mitoyens (portion Rang 9 et Grande-Ligne). Le montant des travaux s'élève à 60 000\$ et a été payé à parts égales par chacune des municipalités.

Les travaux exécutés étaient le remplacement d'un ponceau près du 100, Rang 9, la pose de géotextile aux endroits nécessaires et le rechargement de gravier.



DEMANDE DE REMBOURSEMENT ET COMPENSATION: SUBVENTION RÉSEAU ROUTIER LOCAL CHEMIN ST-CYR ET CHEMIN LACROIX

La municipalité a accompli des travaux de rechargement et drainage pour les secteurs chemin St-Cyr et une portion du chemin Lacroix. Les ouvrages ont totalisé une somme de 60 000\$.

Le ministère des Transports a accepté de verser une compensation de 24 000\$ pour l'amélioration du réseau routier.



COLLECTE DES FEUILLES D'AUTOMNE

Comment procéder?

- 1) Procurez-vous **des sacs de papier** au bureau municipal (295, de l'église), au Camping des Baies (368 chemin St-Pierre) (**quantité limitée**) ou dans les magasins appropriés
- 2) Apportez-les à l'un des 3 points de dépôt suivant:
 - Pointe Marchand: stationnement, chemin Hamel
 - Camping des Baies: 368, chemin St-Pierre
 - Garage municipal: 568 rue Gérard



AVANT le 10
novembre 2017

RAPPEL DE TAXES

Il est important de noter que les taxes municipales sont dues en totalité depuis maintenant le 28 août dernier.
Avis au retardataire de venir acquitter votre solde.



BAC BRUN

Voici un rappel de certaines matières acceptées ou non!

Matières acceptées

- ◇ Cendres froides
- ◇ Litière et excrément d'animaux
- ◇ Cheveux, poils, plumes
- ◇ Feuilles mortes
- ◇ Viandes, poissons, coquilles et os



Matières refusées

- ◇ Résidus de construction
- ◇ RDD (résidus domestiques dangereux)
- ◇ Essuie-tout ayant été en contact avec des produits chimique
- ◇ Aucun sac de plastique
- ◇ Roche, gravier, pierre

CONTRAT POUR L'ENLÈVEMENT, LE TRANSPORT DES DÉCHETS 2018

Puisque la gestion de la collecte des matières organiques a été implantée en mai dernier et que cette nouvelle collecte diminue le tonnage de la collecte des résidus domestiques (ordures), le conseil désire renouveler le contrat pour l'enlèvement et le transport des ordures pour l'année 2018, mais avec moins de collectes.

Un contrat pour la cueillette et le transport des déchets est renouvelé pour la prochaine année 2018 avec la Régie inter municipale sanitaire des Hameaux soit 17 collectes régulières, et ce aux 3 semaines avec 2 collectes spéciales

Changement important à partir du 1^{er} janvier 2018,
collecte des ordures aux 3 semaines.



AVIS PUBLIC
CONCERNANT LA PREMIERE ANNEE D'APPLICATION DU ROLE
TRIENNAL D'ÉVALUATION FONCIÈRE

PROVINCE DE QUEBEC
MRC DU VAL ST-FRANCOIS
MUNICIPALITÉ DE SAINT-CLAUDE

Avis est par les présentes donné que le rôle triennal d'évaluation foncière de la municipalité de Saint-Claude, devant être en vigueur durant les exercices financiers **2018-2019-2020**, a été déposé à mon bureau le **13 septembre 2017**, et que toute personne peut en prendre connaissance à cet endroit, durant les heures d'affaires régulières.

Conformément aux dispositions de l'article 74 de la Loi sur la fiscalité municipale, avis est également donné que toute personne qui a un intérêt à contester l'exactitude, la présence ou l'absence d'une inscription à ce rôle, relativement à un bien dont elle-même ou une autre personne est propriétaire, peut déposer une demande de révision prévue par la section I du chapitre X de cette loi.

Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes :

- * être déposée avant le 1^{er} mai **2018**; (au plus tard le 30 avril 2018)
- * être déposée à l'endroit suivant ou y être envoyée par courrier recommandé :

MRC du Val Saint-François
Greffier de l'organisme
3, rue Greenlay sud bureau 101
Greenlay, QC
J1S 2J1

- * être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible à l'endroit ci-dessus indiqué;
- * être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement no 2003-03 de la MRC du Val Saint-François et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande.

Donné le 25 septembre 2017
France Lavertu, directrice générale et sec-très.
Municipalité de *Saint-Claude*



AVIS PUBLIC – PUBLICATION D’UN RÈGLEMENT MUNICIPAL – MUNICIPALITÉ DE SAINT-CLAUDE

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ

par la soussignée, France Lavertu, directrice générale, secrétaire-trésorière de la susdite municipalité, que le conseil municipal, à sa séance ordinaire du 9 janvier 2017, a adopté le règlement no 2017-307.

RÈGLEMENT NUMÉRO 2017-307

RÈGLEMENT VISANT À PERMETTRE LA CIRCULATION DU CLUB QUAD DE LA MRC DU VAL-SAIN-FRANÇOIS SUR CERTAINS CHEMINS MUNICIPAUX

LIEUX DE CIRCULATION AUTORISÉS

Portion Rang 9

Portion Grande-Ligne

Ce règlement n'a pas reçu de désaveu de la part du Ministère des Transports.

De ce fait, ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Toute personne intéressée, peut consulter le dit règlement en se présentant au bureau de la municipalité.

DONNÉ à Saint-Claude, 25 septembre 2017.

France Lavertu, Directrice générale, sec-très. g.m.a



MARCHÉ PUBLIC DE SAINT-GEORGE-DE-WINDSOR

Cette année encore la fraîcheur est au rendez-vous, ainsi qu'une foule d'activités!

- 15 octobre : vente de citrouilles et courges

Dégustations et ateliers culinaires avec les cucurbitacées d'ici!

- 31 octobre : fête d'Halloween

Maquillage d'Halloween pour les petits et les grands, distribution de bonbons, feux de joie, chasse aux citrouilles et conte

- 3 décembre : Marché de Noël

Vente de sapin au profit de l'école, collation de Noël, Chorale



Élection 5 novembre 2017

Avis public

aux propriétaires uniques d'un immeuble, aux occupants uniques d'un établissement d'entreprise, aux copropriétaires indivis d'un immeuble et aux cooccupants d'un établissement d'entreprise

Municipalité

Municipalité de Saint-Claude

Scrutin du

2017 | 11 | 05

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par France LAVERTU, président d'élection :
aux propriétaires uniques d'un immeuble et aux occupants uniques d'un établissement d'entreprise, qui n'ont pas déjà le droit d'être inscrits sur la liste électorale comme personne domiciliée, que vous pouvez être inscrits sur la liste électorale municipale pour l'élection en cours en respectant les conditions indiquées ci-dessous :

1. avoir 18 ans le 2017 11 05
2. être une personne physique, de citoyenneté canadienne, ne pas être en curatelle et, à cette date, ne pas avoir été déclaré coupable, au cours des cinq dernières années, d'une infraction constituant une manœuvre électorale frauduleuse 2017 09 01
3. être propriétaire unique d'un immeuble ou occupant unique d'un établissement d'entreprise situé sur le territoire de la municipalité depuis au moins 12 mois le 2017 09 01
4. avoir transmis à la municipalité, à l'adresse indiquée ci-dessous, une demande d'inscription à la liste électorale au plus tard le 2017 10 01

ET aux copropriétaires indivis d'un immeuble et aux cooccupants d'un établissement qui n'ont pas déjà le droit d'être inscrits sur la liste électorale comme personne domiciliée, propriétaire unique d'un immeuble ou comme occupant unique d'un établissement d'entreprise, que vous pouvez être inscrits sur la liste électorale pour l'élection en cours en respectant les conditions indiquées ci-dessous :

1. avoir 18 ans le 2017 11 05
2. être une personne physique, de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle et, à cette date, ne pas avoir été déclaré coupable, au cours des cinq dernières années, d'une infraction constituant une manœuvre électorale frauduleuse 2017 09 01
3. être copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupant d'un établissement d'entreprise situé sur le territoire de la municipalité, depuis au moins 12 mois le 2017 09 01
4. avoir été désigné au moyen d'une procuration signée par la majorité des copropriétaires ou cooccupants qui sont des électeurs le 2017 09 01
5. avoir transmis à la municipalité, à l'adresse indiquée ci-dessous, une procuration au plus tard le 2017 10 24

PRENEZ NOTE que la demande d'inscription ou la procuration transmise après le dépôt de la liste électorale, mais au plus tard le 2017 10 24 sera considérée comme une demande de modification à la liste électorale municipale.

Un modèle de formulaire de demande d'inscription ou de procuration est disponible au bureau du président d'élection. Elles prennent effet lors de leur réception et demeurent valides tant qu'elles ne sont pas retirées ou remplacées.

France Lavertu, présidente d'élection

2017-09-25

Avis public de la révision de la liste électorale municipale

Municipalité

Municipalité de Saint-Claude

Scrutin du

2017 | 11 | 05

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par France LAVERTU , président d'élection, que :

1. La liste électorale municipale a été déposée au bureau de la municipalité le 2017 10 02

Elle fera maintenant l'objet d'une révision.

2. Les conditions requises pour être électeur et avoir le droit d'être inscrit sur la liste électorale municipale sont les suivantes

toute personne qui est majeure le jour du scrutin et, le 2017 11 05

- est de citoyenneté canadienne
- n'est pas en curatelle;
- n'est pas déclarée coupable d'une infraction constituant une manœuvre électorale frauduleuse;

Et est soit

- domiciliée sur le territoire de la municipalité et, depuis au moins 6 mois, au Québec;
- Depuis au moins 12 mois, soit :
 - **propriétaire unique d'un immeuble** sur le territoire de la municipalité, à la condition de ne pas être domiciliée sur le territoire de la municipalité et d'avoir transmis à la municipalité une demande d'inscription sur la liste électorale;
 - **occupante unique d'un établissement** d'entreprise sur le territoire de la municipalité, à la condition de ne pas être propriétaire d'un immeuble ailleurs sur le territoire de la municipalité, de ne pas être domiciliée sur le territoire de la municipalité et d'avoir transmis à la municipalité une demande d'inscription sur la liste électorale;

NOTE : Le propriétaire unique de plusieurs immeubles ou l'occupant unique de plusieurs établissements d'entreprise doit s'inscrire à l'adresse de l'immeuble ou de l'établissement d'entreprise ayant la plus grande valeur foncière ou locative.

- **copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupante d'un établissement d'entreprise** sur le territoire de la municipalité, à la condition d'avoir été désignée au moyen d'une procuration signée par la majorité des copropriétaires ou cooccupants qui sont électeurs de la municipalité 2017 09 01 *

Ne peut être désigné le copropriétaire qui a déjà le droit d'être inscrit sur la liste électorale à titre de personne domiciliée, de propriétaire d'un immeuble ou d'occupant d'un établissement d'entreprise. Ne peut être désigné le cooccupant qui a déjà le droit d'être inscrit sur la liste électorale à titre de personne domiciliée, de propriétaire d'un immeuble, d'occupant d'un établissement d'entreprise ou de copropriétaire indivis d'un immeuble.

3. Dans le cas d'une demande d'inscription concernant une personne domiciliée sur le territoire de la municipalité, le demandeur doit indiquer l'adresse précédente du domicile de la personne dont l'inscription est demandée et doit présenter deux documents dont l'un mentionne le nom et la date de naissance et l'autre, le nom et l'adresse du domicile de la personne dont l'inscription est demandée.

4. La liste électorale peut être consultée et les demandes d'inscription (électeurs domiciliés uniquement), de radiation ou de correction doivent être présentées devant la commission de révision à l'endroit suivant :	DATES 2017-10-17 2017-10-24	HEURES 19:00 à 22:00 10:00 à 13:00
--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------	----------------------------------------------

N.B: La liste électorale sera révisée seulement s'il y a élection.

Hôtel de ville: 295, Route de l'église, Saint-Claude

France Lavertu, présidente d'élection

2017-10-02

Élection 5 novembre 2017

SITE INTERNET ÉLECTION

Afin de pouvoir suivre au jour le jour les élections, nous vous invitons à vous rendre sur le site :

<https://electionsmunicipales.quebec/>

cliquez sur *VOS CANDIDATS* en haut à droite, et sélectionner le nom de la municipalité visée afin de connaître les candidats!



POUR RÉCUPÉRER MES PILES, C'EST À L'HÔTEL DE VILLE !

Vous n'avez plus aucune raison de jeter vos piles et téléphones cellulaires à la poubelle. En effet, toutes les municipalités de la MRC au moins un endroit où vous pouvez vous en débarrasser gratuitement : À VOTRE HÔTEL DE VILLE ou à votre bureau de poste de Saint-Claude!



Grâce à la participation de la municipalité, les citoyens ont ainsi un endroit à proximité de chez eux où apporter leurs piles et téléphones cellulaires afin qu'ils soient recyclés ou éliminés de façon sécuritaire pour l'environnement.

RECUPERATION DE PEINTURE

Peinture, contenants de peintures vides

La municipalité a un contenant au garage municipal, 568, rue Gérard afin de permettre la récupération des peintures et contenants de peinture. On demande aux citoyens de laisser leur contenant à côté du gros bac de métal à cet effet.



ÉCOCENTRE DU VAL-SAINT-FRANÇOIS

L'Écocentre est ouvert jusqu'au 25 novembre prochain pour récupérer différents matériaux: meubles, matériaux de construction, matériel informatique, plastiques agricoles.

Pour informations: 819 845-2544 ou 819 826-6505 poste 21



Activités du Groupe Entraide

SOIRÉE DE DANSE OCTOBRE

THÈME: «Rétro» avec Estelle et Rock
QUAND: 14 octobre 2017 à partir de 20h
LIEU: Centre Aux Quatre Vents (563, rang 7)
COÛT: 7\$ membre et 8\$ non-membre

Apportez vos consommations!



GALA FOLKLORIQUE

Dimanche le 29 octobre 2017
Centre Aux Quatre Vents

Inscription: 11h30 à 12h45
Début du programme à 13h00

Musique : Rock Gagnon & cie
Au programme, violon, accordéon, harmonica et chanson.
Entrée 7 \$ incluant l'inscription
Service de bar et léger goûter.



SOIRÉE DE DANSE NOVEMBRE

THÈME: «Nous on aime la musique country» avec Estelle et Rock
QUAND: 11 novembre 2017 à partir de 20h
LIEU: Centre Aux Quatre Vents (563, rang 7)
COÛT: 7\$ membre et 8\$ non-membre
Apportez vos consommations!



Produits et Services

Service d'arbres Daniel Sage et fils

71 ch. Hamel
819-845-3911

Émondage
Élagage
Taillage de cèdre
Taillage d'arbre fruitier



Isolation Normand St-Pierre

486, rang 7
819-845-7987

Isolation
Insonorisation
Coupe-feu/barrière thermique
Mousse d'uréthane giclée
Cellulose et laine soufflée

Garage J.M. Côté & Fils

364, rang 8
819-845-2887 ou 819-571-3085

Pièce d'auto usagées
Remorquage
Réparation de véhicules
Pose de pare-brise



Excavation Sylvain Plante

339, chemin St-Pierre
450-793-2534 ou 450-793-2535
Excplante-fils@netco.ca

Terrassement
Transport
Démolition
Fosses septique





École Notre-Dame du Sourire



Bonjour, notre article de journal parle du parrainage.

Pour commencer cette nouvelle année, de nouveaux élèves de maternelle sont arrivés à l'école. Quelques semaines après leur arrivée à l'école, ils ont été jumelés avec un élève de 5^e ou 6^e année pour les aider à bien s'intégrer à l'école. Dans la classe de maternelle, ils sont 12 élèves en tout. C'est pour cela que quelques petits ont été associés avec deux grands. Megan Q. et Raphaël

Les rénovations

Pendant l'été, l'école Notre Dame du Sourire a été touchée par les rénovations. Les planchers des corridors ont été changés, en gris. Le laboratoire informatique a été retapé. Les murs sont maintenant vert lime et blanc. Il y a des nouveaux comptoirs pour installer les ordinateurs. Le secrétariat avait aussi besoin de rénovation. Une fenêtre a été ajoutée dans l'entrée pour plus de sécurité. Derrière le secrétariat, un mur a été ajouté, ce qui fait maintenant un corridor. Il y a une nouvelle salle de photocopie et une nouvelle salle de réunions. Isaac et Philippe



Nouvelles

CLUB QUAD de la MRC du VAL ST-FRANÇOIS

819-574-6150

clubquadvalstfrancois@yahoo.ca

Vous êtes tout d'abord invités à participer à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra

le 15 octobre 2017 de 9h00 à 12h00

à la salle des Chevaliers de Colomb de Greenlay au 5, rue Greenlay à Windsor

Un compte rendu des réalisations de l'année et des projets futurs vous sera présenté. De plus, une carte de membre pour la saison 2017-2018 sera offerte lors d'un tirage parmi les membres en règle présents.

On vous attend en grand nombre, votre participation est importante pour que **VOTRE** club demeure en santé.

ATTENTION ATTENTION ATTENTION ATTENTION ATTENTION

Le sentier d'été sera fermé **du 22 septembre au 29 novembre 2017 inclusivement** pour la période de chasse.

Merci de votre collaboration.

DROITS D'ACCÈS 2017-2018

Aucune augmentation du coût des droits d'accès pour la prochaine saison.

Vous pourrez obtenir vos cartes de membre au coût de 260\$ plutôt que 300\$ durant la période de prévente **du 16 octobre au 5 novembre.**



Voir site internet ou page Facebook pour points de vente.

PROGRAMME DE SOUTIEN AUX NOUVEAU-NÉS

Profitez du programme pour l'année 2017 en vous inscrivant, si vous avez un nouveau-né ou si vous en attendez un d'ici le 30 novembre 2017.

La municipalité de Saint-Claude contribue pour aider les familles (nouveau-nés); 100\$ par bébé et un cadeau à la fête de décembre prochain!

Pour informations et inscription : 819-845-7795 poste 1





Nouvelles Service Incendie



Opération Halloween 2017

Encore une fois, les pompiers de votre brigade incendie s'impliquent pour la fête de l'Halloween à Saint-Claude.

Cette année, la distribution des friandises aura lieu **le mardi 31 octobre dès 16h**

Vos pompiers attendront les enfants à l'angle de la route de l'Église et du 7^{ième} Rang ainsi qu'au coin du chemin St-Pierre et du 8^{ième} Rang (secteur lac Boissonneault).

N'oubliez pas que la sécurité en cette soirée festive est l'affaire de tous.

Les enfants doivent être bien visibles pour les automobilistes et porter une lampe de poche ou un objet réfléchissant.

Merci à tous pour votre collaboration !



SEMAINE DE LA PRÉVENTION DES INCENDIES

Du 8 au 14 octobre 2017

Les appareils de chauffage électrique

Un court-circuit, une défaillance électrique ou un appareil placé à proximité d'un combustible sont les causes principales des incendies d'appareils de chauffage individuels fixes et d'unités centrales de chauffage.

Lorsque vous utilisez un appareil de chauffage électrique, veillez à respecter les quelques consignes suivantes :

- Assurez-vous que l'intérieur des plinthes est vide de tout objet, comme du papier journal, et éloignez tout ce qui pourrait s'y retrouver accidentellement.
- Ne pas utiliser de chaufferette électrique dans un espace humide ou dans un endroit où l'appareil pourrait recevoir de l'eau, comme dans la salle de bain.
 - Les appareils de chauffage portatifs doivent être munis :
 - * d'un interrupteur qui fermera automatiquement l'appareil en cas de surchauffe;
 - * d'un interrupteur qui fermera automatiquement l'appareil s'il se renverse.



LOISIRS

SOUPER-SOIRÉE BÉNÉFICE– LE BISON EN FÊTE

Encore cette année, les membres du conseil municipal de la municipalité de Saint-Claude organisent son traditionnel souper « Le bison en Fête ». Le samedi 21 octobre 2017, le bison sera à l'honneur et apprêté de différentes façons afin de faire connaître à tous, ses saveurs particulières. Par la suite, il sera possible de danser et de s'amuser au son d'une orchestre.

La Municipalité de Saint-Claude est très heureuse de profiter de cet évènement pour contribuer financièrement au service de garde Ô P'tit Sourire!

Vous êtes tous attendus pour cette occasion. Les billets sont déjà en vente au coût de 50\$! *Festin Royal* sera le maître traiteur encore une fois cette année!

Si vous désirez vous procurer des billets, il suffit de communiquer au bureau municipal au 819 845-7795.

SOIRÉE DANSANTE GRATUITE POUR TOUS!!



CHANDAILS DE BALLE

Il est maintenant le temps de rapporter vos chandails de balle de la saison 2017! Vous pouvez les déposer directement au bureau municipal OU à votre coach!

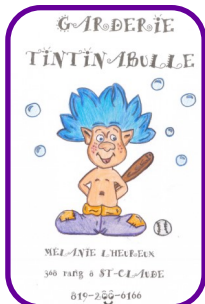
Voici la liste des numéros manquants par groupe de joueurs

Groupe 1 (VERT): 3-8-9-10

Groupe 2 (JAUNE): 3-4-7-8-10-11-14

Groupe 3 (ROUGE): 1-4-10

Merci à nos partenaires



Réalisation et entretien d'aménagements paysagers

- Mini excavatrice
- Taille de haies
- Émondage et abattage d'arbres
- Montage et réparation de muret et pavé

Gilles Maurice (St-Claude)

Tél.: (819) 845-4345 Cell.: (819) 572-8427





SOIRÉE HALLOWEEN!

Le 27 octobre à 19h
Centre aux Quatre Vents
563, rang 7

Venez déguiser; prix de présence pour les
gens déguisés et soirée dansante au son de
Pat Gélinas!

2\$: 12 ans et moins
5\$: 13 ans et plus

Tous les profits iront à l'école
Notre-Dame du Sourire



Vente de boisson sur place
Pour informations : Annick, 819-200-6641
Cell : 819-845-5523

NOUVEAU!!! - ACTIVITÉ D'HALLOWEEN - GÉOCACHING

Qu'est-ce que le Geocaching ?

Le Geocaching est un jeu qui vous fera découvrir un monde au-delà de l'ordinaire, où l'occasion d'une nouvelle découverte est possible immédiatement, à quelques pas de l'endroit où vous vous trouvez. L'aventure commence par la recherche de récipients astucieusement cachés, appelés Géocaches. Il y a des millions de Géocaches de par le monde, qui n'attendent que vous pour les découvrir.



Comment débiter

Lorsque vous serez prêts à y aller, vous n'aurez qu'à suivre ces quelques étapes :

1. Téléchargez l'application Geocaching ou rendez-vous sur Geocaching.com
2. Créez un compte gratuit
3. Sélectionnez la Géocache que vous souhaitez découvrir et déplacez-vous vers son emplacement
4. Une fois découverte, signez son logbook (carnet) et remettez-la en place exactement comme vous l'avez trouvée
5. Appuyez sur le bouton « Found it » de votre application ou enregistrez-vous en ligne sur le site web
6. Invitez un ami et trouvez-en une autre !

Pour en savoir plus, rendez-vous sur Geocaching.com

Dès le **28 octobre prochain**, rendez-vous sur geocaching.com ou téléchargez l'application pour Apple ou Android, afin de découvrir les caches d'Halloween de la municipalité! Vous y trouverez les données GPS de la cache.

Vous avez qu'à chercher les caches, trouver le trésor à l'intérieur, et rapporter la preuve à la municipalité les lundis ou les mercredis dès le 30 octobre afin de réclamer votre prix!

ATTENTION: un seul gagnant par famille! Vous pouvez quand même chercher les autres caches, mais laissez la chance à d'autres de ramener un petit trésor à la maison!

N.B. Il y aura un seul trésor par cache... alors faites vite! Si le trésor a déjà été pris, signez votre nom et continuez votre quête!

Joyeuse HALLOWEEN

Pour informations:

Jennifer Bergeron 819-845-7795 #3

